

Guide de la demande (outil en ligne) **pour l'obtention du diplôme de formation approfondie en «traumatologie spécialisée»**

Les données personnelles et autres informations suivantes sont nécessaires :

- Titre
- Prénom
- Nom
- Date de naissance
- Lieu d'origine / nationalité
- Fonction chez l'employeur
- No téléphone
- Adresse Email
- No GLN

Adresse de correspondance :

- Institution
- Département
- Adresse
- CP
- Lieu

Plus d'informations :

- Date du diplôme fédéral de médecin ou diplôme de médecin étranger reconnu par la MEBEKO
- Date du titre fédéral de spécialiste en chirurgie ou en orthopédie et traumatologie ou titre étranger de spécialiste en chirurgie ou traumatologie reconnu par MEBEKO
- Adresse de facturation (si autre que l'adresse de correspondance)

Vous souhaitez demander la formation approfondie en "traumatologie spécialisée" et avez pour cela les possibilités suivantes :

Demande de titre selon le programme ordinaire de formation post-graduée (PFP)

- Sans dispositions transitoires
- Avec dispositions transitoires PFP, chiffres 10.1-10.3 (avec des périodes de formation postgraduée effectuées/des périodes d'activité accomplies AVANT le 01.01.2024)

Demande de titre selon les dispositions transitoires, PFP, chiffres 10.4-10.6

- Évaluation selon l'ancien programme de chirurgie générale et traumatologie, pour les chirurgien-ne-s (PFP, chiffre 10.4)
- Évaluation privilégiée, pour les orthopédistes (PFP, chiffre 10.5)
- Évaluation privilégiée, pour les chirurgien-ne-s (sans formation approfondie en chirurgie générale et traumatologie) (PFP, chiffre 10.6)

Formation approfondie en « traumatologie spécialisée »

Meister ConCept GmbH, Bahnhofstrasse 55, Postfach, 5001 Aarau 1, +41 62 836 20 90, trauma@sgc-so.ch

Demande de titre pour des conditions spéciales

- Reconnaissance d'un diplôme à l'étranger équivalent en traumatologie spécialisée

Certificat de diplôme

- Nouveau diplôme pour les chirurgien-ne-s avec formation approfondie en chirurgie générale et traumatologie (PFP, chiffre 10.7)

Les informations suivantes sont nécessaires pour la délivrance d'un diplôme :

- Nom
- Prénom

Le diplôme est délivré en allemand, en français ou en italien. Nous vous prions de bien vouloir nous indiquer dans quelle langue vous souhaitez recevoir le diplôme.

En soumettant votre demande, vous acceptez les points suivants :

- Vous confirmez que toutes les données figurant sur les certificats et sur la demande sont correctes et que vous acceptez que la commission de formation puisse, le cas échéant, procéder aux clarifications nécessaires directement, par exemple auprès de l'ISFM, des autorités émettrices, des formateurs, des prestataires de cours, etc. en Suisse et à l'étranger, en cas de doute sur les documents présentés.
- Vous acceptez que les données personnelles et les coordonnées recueillies lors de l'octroi du titre de formation approfondie soient transmises à l'ISFM et que le titre soit publié dans les registres accessibles au public.
- Vous êtes informé(e) que ce titre doit être recertifié au plus tard après 5 ans. Dans le cas contraire, le titre sera perdu et supprimé de tous les registres.
- Vous vous engagez à payer les frais occasionnés par l'octroi de la formation approfondie conformément au [règlement du tarif des émoluments](#).
- Vous vous engagez à respecter les prescriptions de mise au concours relatives à vos titres et qualifications (conformément à la Réglementation pour la formation post-graduée, art. 55 ss)

Annexes à soumettre dans leur intégralité

(L'outil de demande n'affichera que les annexes correspondant au type de soumission de titre que vous avez choisi. Il y a un bouton de téléchargement par annexe.)

Obligatoire pour la demande de titre selon le programme de formation post-graduée ordinaire, sans dispositions transitoires

- Diplôme fédéral de médecin ou diplôme de médecin étranger reconnu par la MEBEKO (si nécessaire, avec une traduction officielle dans un des langues nationales suisses ou en anglaise ainsi qu'une attestation de reconnaissance de la MEBEKO pour le diplôme de médecin (3 pages), y compris la lettre d'accompagnement de la MEBEKO)
- Diplôme fédéral de spécialiste en chirurgie ou diplôme de spécialiste en orthopédie et traumatologie ou diplôme de spécialiste étranger en chirurgie ou diplôme de spécialiste en orthopédie et traumatologie reconnu par la MEBEKO (si nécessaire, avec une traduction officielle dans un des langues nationales suisses ou en anglaise ainsi qu'une attestation de reconnaissance de la MEBEKO pour le diplôme de spécialiste (3 pages), y compris la lettre d'accompagnement de la MEBEKO)
- Pour les périodes de formation post-graduée accomplies en Suisse : formulaire(s) « Certificat de formation » et/ou « Certificat de l'ISFM »
- Pour les périodes de formation post-graduée accomplies à l'étranger : les certificats de travail détaillés remplis et signés par le responsable des établissements de formation post-graduée, qui remplissent impérativement les indications mentionnées au chiffre 4.2.1 de la « Fiche

Formation approfondie en « traumatologie spécialisée »

Meister ConCept GmbH, Bahnhofstrasse 55, Postfach, 5001 Aarau 1, +41 62 836 20 90, trauma@sgc-so.ch

d'information concernant les documents à fournir impérativement pour la demande d'obtention du titre de formation approfondie en traumatologie spécialisée ».

- Formulaire(s) « Catalogue individuel des opérations » (saisie ordinaire)
- Formulaire « Catalogue général des opérations »
- Document attestant la réussite de l'examen de formation approfondie
- Document attestant la participation à deux sessions de formation continue post-graduée nationales ou internationales en traumatologie
- Certificat ATLS ou ETC en cours de validité
- Cours de base et avancés de l'AO Trauma (ou cours équivalents)
- Document attestant la participation à au moins un des cours spéciaux (PFP, chiffre 3.2.4)

Obligatoire pour la demande de titre selon le programme de formation post-graduée ordinaire, avec dispositions transitoires PFP, chiffres 10.1-10.3 (avec périodes de formation post-graduée et/ou d'activité accomplies AVANT le 01.01.2024)

Diplôme fédéral de médecin ou diplôme de médecin étranger reconnu par la MEBEKO (si nécessaire, avec une traduction officielle dans un des langues nationales suisses ou en anglaise ainsi qu'une attestation de reconnaissance de la MEBEKO pour le diplôme de médecin (3 pages), y compris la lettre d'accompagnement de la MEBEKO)

Diplôme fédéral de spécialiste en chirurgie ou diplôme de spécialiste en orthopédie et traumatologie ou diplôme de spécialiste étranger reconnu par la MEBEKO (si nécessaire, avec une traduction officielle dans un des langues nationales suisses ou en anglaise ainsi qu'une attestation de reconnaissance de la MEBEKO pour le diplôme de spécialiste (3 pages), y compris la lettre d'accompagnement de la MEBEKO)

Pour les périodes de formation post-graduée accomplies : Formulaire/s « Formulaire complémentaire du justificatif des périodes en formation post-graduée (y compris catalogue des opérations) » (chiffre 10.1 des dispositions transitoires PFP)

Pour les périodes d'activité accomplies : Formulaire « Formulaire complémentaire du justificatif de la/des période(s) d'activité en fonction dirigeante (y compris catalogue des opérations) » (chiffre 10.2 des dispositions transitoires PFP)

Formulaire « Catalogue général des opérations »

Document attestant la réussite de l'examen de formation approfondie

Document attestant la participation à deux sessions de formation continue post-graduée nationales ou internationales en traumatologie

Certificat ATLS ou ETC en cours de validité

Cours de base et avancés de l'AO Trauma (ou cours équivalents)

Document attestant la participation à au moins un des cours spéciaux (PFP, chiffre 3.2.4)

Obligatoire pour la demande de titre selon les dispositions transitoires du programme de formation post-graduée, évaluation selon l'ancien programme de chirurgie générale et traumatologie, pour les chirurgien-ne-s (PFP, chiffre 10.4)

Les conditions de l'"ancien" programme de formation post-graduée de la formation approfondie en chirurgie générale et traumatologie (dernière révision du 16 juin 2016) sont applicables.

- Diplôme fédéral de médecin ou diplôme de médecin étranger reconnu par la MEBEKO (si nécessaire, avec une traduction officielle dans un des langues nationales suisses ou en anglaise ainsi qu'une attestation de reconnaissance de la MEBEKO pour le diplôme de médecin (3 pages), y compris la lettre d'accompagnement de la MEBEKO)
- Diplôme fédéral de spécialiste en chirurgie ou diplôme de spécialiste en chirurgie étranger reconnu par la MEBEKO (si nécessaire, avec une traduction officielle dans un des langues nationales suisses ou en anglaise ainsi qu'une attestation de reconnaissance de la MEBEKO pour le diplôme de spécialiste (3 pages), y compris la lettre d'accompagnement de la MEBEKO)

Formation approfondie en « traumatologie spécialisée »

Meister ConCept GmbH, Bahnhofstrasse 55, Postfach, 5001 Aarau 1, +41 62 836 20 90, trauma@sgc-so.ch

- Formulaire(s) "Ancien certificat de formation (chirurgie générale et traumatologie)" et/ou « Certificat de l'ISFM » (selon chiffre 2 de l'"ancien" programme de formation post-graduée en chirurgie générale et traumatologie)
- Formulaire « Catalogue général des opérations (ancienne formation approfondie en chirurgie générale et traumatologie) ».
- Document attestant la réussite de l'examen de formation approfondie (selon l'ancien programme de chirurgie générale et traumatologie)
- Document attestant d'un cours d'au moins 3 jours sur le management dans le secteur de la santé

Obligatoire pour la demande de titre selon les dispositions transitoires du programme de formation postgraduée, évaluation privilégiée, pour les orthopédistes (programme de formation post-graduée, chiffre 10.5)

- Diplôme fédéral de médecin ou diplôme de médecin étranger reconnu par la MEBEKO (si nécessaire, avec une traduction officielle dans un des langues nationales suisses ou en anglaise ainsi qu'une attestation de reconnaissance de la MEBEKO pour le diplôme de médecin (3 pages), y compris la lettre d'accompagnement de la MEBEKO)
- Diplôme fédéral de spécialiste en orthopédie et traumatologie ou diplôme de spécialiste en orthopédie et traumatologie étranger reconnu par la MEBEKO (si nécessaire, avec une traduction officielle dans un des langues nationales suisses ou en anglaise ainsi qu'une attestation de reconnaissance de la MEBEKO pour le diplôme de spécialiste (3 pages), y compris la lettre d'accompagnement de la MEBEKO)
- Confirmation de la fonction de médecin cadre pendant au moins 2 ans actif dans un service de traumatologie (après l'obtention du diplôme de médecin spécialiste)

Obligatoire pour la demande de titre selon les dispositions transitoires du programme de formation post-graduée, évaluation privilégiée, pour les chirurgien-ne-s (sans formation approfondie en chirurgie générale et traumatologie) (programme de formation post-graduée, chiffre 10.6)

- Diplôme fédéral de médecin ou diplôme de médecin étranger reconnu par la MEBEKO (si nécessaire, avec une traduction officielle dans un des langues nationales suisses ou en anglaise ainsi qu'une attestation de reconnaissance de la MEBEKO pour le diplôme de médecin (3 pages), y compris la lettre d'accompagnement de la MEBEKO)
- Diplôme fédéral de spécialiste en chirurgie ou diplôme de spécialiste en chirurgie étranger reconnu par la MEBEKO (si nécessaire, avec une traduction officielle dans un des langues nationales suisses ou en anglaise ainsi qu'une attestation de reconnaissance de la MEBEKO pour le diplôme de spécialiste (3 pages), y compris la lettre d'accompagnement de la MEBEKO)
- Formulaire « Catalogue général des opérations »
- Confirmation d'une activité clinique pendant au moins 2 ans et d'une intégration active dans le service de traumatologie (après l'obtention du diplôme de spécialiste)

Obligatoire pour la demande de titre à des conditions spéciales, reconnaissance d'un diplôme étranger équivalent au programme de formation post-graduée à l'étranger (RFP, chiffre 53c)

- Diplôme fédéral de médecin ou diplôme de médecin étranger reconnu par la MEBEKO (si nécessaire, avec une traduction officielle dans un des langues nationales suisses ou en anglaise ainsi qu'une attestation de reconnaissance de la MEBEKO pour le diplôme de médecin (3 pages), y compris la lettre d'accompagnement de la MEBEKO)
- Diplôme fédéral de spécialiste en chirurgie ou diplôme de spécialiste en orthopédie et traumatologie ou diplôme de spécialiste étranger en chirurgie ou diplôme de spécialiste en orthopédie et traumatologie reconnu par la MEBEKO (si nécessaire, avec une traduction

Formation approfondie en « traumatologie spécialisée »

Meister ConCept GmbH, Bahnhofstrasse 55, Postfach, 5001 Aarau 1, +41 62 836 20 90, trauma@sgc-so.ch

officielle dans un des langues nationales suisses ou en anglaise ainsi qu'une attestation de reconnaissance de la MEBEKO pour le diplôme de spécialiste (3 pages), y compris la lettre d'accompagnement de la MEBEKO)

- Diplôme étranger de formation approfondie équivalente en traumatologie spécialisée

Obligatoire pour la demande de diplôme lors de l'évaluation privilégiée, pour les chirurgien-ne-s (avec formation approfondie en chirurgie générale et traumatologie) (PFP, chiffre 10.7)

- Diplôme fédéral de médecin ou diplôme de médecin étranger reconnu par la MEBEKO (si nécessaire, avec une traduction officielle dans un des langues nationales suisses ou en anglaise ainsi qu'une attestation de reconnaissance de la MEBEKO pour le diplôme de médecin (3 pages), y compris la lettre d'accompagnement de la MEBEKO)
- Diplôme fédéral de spécialiste en chirurgie ou diplôme de spécialiste en chirurgie étranger reconnu par la MEBEKO (si nécessaire, avec une traduction officielle dans un des langues nationales suisses ou en anglaise ainsi qu'une attestation de reconnaissance de la MEBEKO pour le diplôme de spécialiste (3 pages), y compris la lettre d'accompagnement de la MEBEKO)
- Diplôme du titre de la formation approfondie en chirurgie générale et traumatologie (PFP, chiffre 10.7)